

---

Adresse de la société populaire de la commune de Touget (Isle-Jourdain) qui félicite la Convention sur ses travaux, notamment sur les victoires remportées par l'armée des Pyrénées, et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de la commune de Touget (Isle-Jourdain) qui félicite la Convention sur ses travaux, notamment sur les victoires remportées par l'armée des Pyrénées, et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 255-256;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25462\\_t1\\_0255\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25462_t1_0255_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des citoyens de cette commune, elle sera en état d'en fournir 4 à 500 liv. toutes les décades.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Les Aix, 10 prair II] (2).

« Citoyens Législateurs

La société des Aix composée de vrais sans-culottes et cultivateurs, vient vous témoigner ses sentiments, non par des discours fleuris, que les vrais republicains ne doivent pas rechercher, mais avec ce langage simple et naturel qui caractérise toujours la sincérité.

Nous vous félicitons donc, citoyens montagnards, fleaux de la tyrannie, et régénérateurs de la liberté, de votre activité à déjouer les complots, et de l'énergie que vous avez déployé pour la prompte punition des traîtres; des décrets par les quels vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, et proclamé les dogmes salutaires de l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme.

Continuez, sauveurs de la Patrie, vos grands travaux. Comptez sur notre zèle pour votre défense et le soutien de la République. Disposez de nos biens, de nos personnes[;] nous sommes prêts à tout pour vous seconder et assurer notre liberté[.]

C'est pour la faire triompher de ses ennemis que la Commune des Aix s'est empressée de former son établissement pour le salpêtre; déjà elle a eu l'avantage d'être une des premières du département du Cher à offrir à la République près de 800 livres de salpêtre, et d'après le zèle, la générosité et le courage des citoyens de cette commune, qui se disputent à l'envie l'encouragement de cet établissement, nous pouvons vous assurer que nous serons en état d'offrir à toutes les décades 4 à 500 livres de cet anti-aristocratie.

Perissent donc les traîtres, les tyrans et les esclaves, et qu'il n'y ait ni paix ni trêve pour eux!

Vive la République! Vive la Montagne!»

OGIER et 2 signatures illisibles.

## 9

Les administrateurs du département de Haute-Garonne témoignent leur indignation sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple, Collot d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Toulouse, 13 prair. II] (4).

« Citoyens Représentants du Peuple Français

L'impie coalition des Rois frémit de voir ses intrigues déjouées, ses armées généralement battues, la République s'élever Majestueusement au milieu des orages et menacer de sa puissance et de ses vertus leurs trônes. Les laches!

(1) P.V., XL, 260. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 309, pl. 1205, p. 20.

(3) P.V., XL, 260.

(4) C 308, pl. 1197, p. 22.

ils désespèrent de la réduire par la force des armes, ils veulent l'assassiner dans la personne de ses représentants. Quelle perfidie! quel excès de sceleratesse! et ce parricide doit être expié par le même supplice que les autres crimes... et le peuple Français n'en tireroit pas une vengeance éclatante, terrible, capable d'empêcher un pareil attentat de se reproduire! Quel contraste entre la conduite des Bienfaiteurs de l'humanité et celle des prétendus Dieux de la terre! ils avoient avili l'espèce humaine, vous la rappelés à sa dignité primitive; ils avoient oblitéré son caractère, vous lui rendez toute son énergie. La vertu avoit perdu son influence, vous la retablissés dans ses droits; et l'on espère vous avilir, vous égorgér, vous assassiner! non? on n'y parviendra pas; le peuple Français se pressera plus que jamais autour de ses représentants, et chacun se croyant assassiné et plein du danger que 2 intrépides défenseurs du Peuple ont courrû, a juré de verser pour vous jusqu'à la dernière goutte de son sang».

[7 signatures illisibles].

## 10

Le citoyen Blouet écrit de Treguier, le 1<sup>er</sup> messidor, en son nom et en celui de ses co-héritiers, qu'une famille qui a eu deux de ses fils tués et un troisième grièvement blessé en combattant les rebelles de la Vendée, fait à sa patrie un nouveau, mais léger sacrifice, du principal des deux tiers d'une rente de 61 liv. 13 sous 10 den., pour preuve de son entier dévouement pour la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

## 11

La société populaire de la commune de Touget, district de l'Isle-Jourdain, département du Gers, félicite la Convention nationale sur tous ses glorieux travaux, et particulièrement sur les victoires remportées par les braves défenseurs des armées des Pyrénées sur les esclaves espagnols. Elle l'invite à rester à son poste, à redoubler l'énergie du gouvernement révolutionnaire, et à poursuivre à mort les ennemis du peuple, tant intérieurs qu'extérieurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Touget, 16 flor. II] (3).

« Citoyens Législateurs,

Les satellites du tiran de Madrid, et leur maître ont enfin entendu, le cri de la raison si chérie de la nation française; nos organes dont la voix terrible est comprimée dans les corps qui la renferment, en frappant de trop près leur oreilles nous en ont assuré la def-

(1) P.V., XL, 260. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XL, 261.

(3) C 309, pl. 1205, p. 21.

faite; pouvoient ils? resister à des hommes libres, dont l'intrepidité, et leur marche rapide a été si dirigée, et si bien soutenue par le représentant du peuple Soubrani? Non sans doute, les vils esclaves et leurs suppôts, malgré leur prétendue supériorité, apprendront ce que valent les républicains français. L'intrepide général Dugommier, a délivré le sol sacré de la République, de cette horde de monstres, qu'ils n'auraient jamais enlevé à des hommes libres si la sceleratesse des traîtres, qui les commandent, ne l'eut lâchement vendu, à un tyran qui mérite lui même la mort, oui citoyens législateurs, la petite société populaire de Touget, en vous félicitant de la brillante victoire, remportée par nos frères les sans-culottes du midi et ou les représentants qui a mérité votre confiance, a si bien répondu à vos espérances, vous invitent à les fouiller jusques dans leurs cendres.

Donnés aux tyrans coalisés des exemples forts, frappés sans pitié les ennemis du peuple, vous avez juré une guerre à mort, non seulement à ceux du dehors, mais encore aux conspirateurs des droits de la nation, et les avilisseurs de la représentation nationale. D'après cette marche révolutionnaire, la république voyant disparaître les méchants de son sein[,] son unité sera parfaite, les factions disparaîtront, et la nation française savourera les délices des bienfaits; que le nouveau gouvernement, que vous établissons doit leur assurer, c'est le vœu d'une petite masse de sans culottes réunis en société à Touget».

LARROQUE (presid.), ARTAGNAN (secret.), CHAUBON (secret.).

## 12

Le citoyen Fardeau, de la commune de Saumur, département de Maine-et-Loire, écrit à la Convention nationale qu'il remet à la patrie la pension de 800 liv. qu'elle lui fait en sa qualité de ci-devant prêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

## 13

Le citoyen Guillot, notaire public et maire de la commune de Martin Roche-Rousse et Vercops, département de la Drôme, écrit à la Convention nationale qu'il fait hommage à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin renvoi au comité de liquidation (2).

## 14

Les citoyens composant la société populaire de Graveson, district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, remercient la Conven-

tion nationale d'avoir envoyé dans leur département le représentant du peuple *Maignet*, dont les discours mâles et persuasifs, disent-ils, ne respirent que l'amour de la liberté et de la vertu, l'horreur du vice, la haine des tyrans, et, comme des traits enflammés, embrasent leurs âmes du feu sacré du patriotisme. Ils invitent la Convention à conserver encore dans leurs contrées ce brave montagnard, et à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du peuple français et de l'humanité entière.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

## 15

Le citoyen Michaud, général en chef de l'armée du Rhin, fait passer à la Convention nationale deux adresses des citoyens composant cette armée, par lesquelles ils témoignent leur admiration et leur reconnaissance aux législateurs sur leurs glorieux travaux, et particulièrement sur les mesures sages et vigoureuses qu'ils ont prises pour déjouer et punir les infâmes conspirateurs; invitent la Convention à rester à son poste, et jurent entre ses mains de verser leur sang pour le triomphe de la République, et pour faire respecter la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Au quartier-g<sup>al</sup> de Kirveiller, 4 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen Président !

Je t'envoie avec la plus vive satisfaction les adresses ci jointes : elles contiennent la preuve des sentimens républicains de mes braves frères d'armes, qui prouvent tous les jours qu'ils sont vraiment dignes de la liberté pour laquelle ils combattent. Veuille présenter à la Convention Nationale, ces témoignages de leur patriotisme, qui sont également gravés dans leurs cœurs et dans le mien. S. et F. ».

MICHAUD.

[...flor. II].

« Législateurs,

L'Armée du Rhin a combattu et combattra toujours pour assurer le triomphe de la Révolution et consolider notre liberté; elle a fait le serment de vaincre ou mourir, aussi ne déposera-t-elle les armes que lorsqu'elle aura anéanti les ennemis de la Patrie

Vous braves et incorruptibles représentants, continuez, avec courage, surveillance, justice et sévérité, les glorieuses fonctions dont vous êtes chargés le Peuple, et le Peuple sera sauvé.

L'énergie avec laquelle vous avez arrêté et fait punir les conspirateurs Danton, Chabot, Hébert et leurs complices, prouve le zèle attentif que vous mettez à accélérer le bonheur

(1) P.V., XL, 261.

(2) P.V., XL, 262. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n° 1419.

(3) C 309, pl. 1205, p. 22 à 24.

(1) P.V., XL, 261. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>1</sup>).

(2) P.V., XL, 261. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>1</sup>).